Le Guide des aides
en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET | DISPOSITIF DE L'U.E.

Information et promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture SIQO et hors SIQO

Publics concernés
Association , Entreprise

Domaines secondaires
Bio , Filières , Pêche

Vous mettez en œuvre des actions collectives de promotion des produits de la pêche ou de l'aquaculture : vous pouvez sollicitez une aide au titre du FEAMPA dans le cadre de l'appel à projets 2025 "Actions d'information et de promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture".

Échéances

Date limite dépôt des dossiers : 1er avril 2025

Objectifs

Soutenir les opérations collectives de communication et de promotion des filières de la pêche et de l'aquaculture

Bénéficiaires

Organismes de défense et de gestion (ODG) des signes officiels de qualité et d’origine (SIQO), ainsi que leurs regroupements
Structures de promotion collective ou porteuses de marques collectives
Interprofessions, les organisations de producteurs, les groupements de défense sanitaire (GDS)

Montant

Montant minimum d'aides publiques : 5 000 €
Montant maximum d'aides publiques : varie en fonction de la typologie du produit (SIQO/hors SIQO) et du bénéficiaire (se référer aux pages 3 et 4 de l'appel à projet à télécharger ci-dessous)

Critères de sélection

Les critères de sélection des projets détaillés figurent page 4 de l'appel à projets à télécharger ci-dessous.

Comment faire ma demande ?

Consulter : Europe en Nouvelle-Aquitaine

Les modalités de dépôt de la demande d'aide figurent page 5 de l'appel à projet à télécharger ci-dessous.

Correspondants

Service Relation aux usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption